

## COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA LOZA (Nord-Ouest de Madagascar)

### Constitution

Compagnie française de la Loza (Nord-Ouest de Madagascar)  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juillet 1907)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Grange et M<sup>e</sup> Faroux, notaires à Paris, le 7 février 1907, MM. André Balli <sup>1</sup>, capitaine d'artillerie, demeurant à Paris, avenue Kléber, 106 ; Albert-Henri Esnault-Pelterie <sup>2</sup>, industriel, à Paris, rue de Milan, 11 ; et Alphonse-Gustave Robert <sup>3</sup>, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Seine, 12, agissant au nom et comme administrateurs de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales, société avant son siège à Paris, rue Richepanse, 11, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Compagnie française de la Loza (Nord-Ouest de Madagascar).

Cette société a pour objet principal l'exploitation des propriétés agricoles et des comptoirs commerciaux créés par M. Balli dans la province d'Analalava, Nord-Ouest de Madagascar ; l'extension de cette entreprise en utilisant les terrains dont la concession a été demandée par M. Esnault-Pelterie pour le compte de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales dans la même région. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 5 des statuts.

La durée de la société sera de 60 années. Le siège social est à Paris, 11, rue Richepanse. Le capital social est de 550.000 fr. divisé en 1.100 actions de 500 fr. chacune, sur lesquelles 300, entièrement libérées ont été attribuées savoir : 200 à M. Bailli et 100 à la Compagnie française d'études et entreprises coloniales en représentation d'apports consistant notamment dans plusieurs propriétés, immeubles, toutes les plantations et cultures, les droits de priorité pour la concession de 12.000 hectares de terrain dans la province d'Analalava et dans les études de la Compagnie précitée.

Les 800 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. :

Le conseil d'administration peut contracter tous emprunts, même par voie d'émission d'obligataires.

L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre. Par exception le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution définitive de la

---

<sup>1</sup> André Georges Marie Balli (1872-1947) : X 1892. Il fut attaché à la section technique de l'artillerie et, en 1914, capitaine au 41<sup>e</sup> régiment d'artillerie, cité et décoré. Parti en Orient (1917), il commanda le 254<sup>e</sup> régiment d'artillerie et fut cité à l'affaire du 8 avril 1918. Revenu à la section technique en 1919, général de brigade (1927), de division (1931), il devint inspecteur des études et expériences de l'artillerie, puis inspecteur général de l'armement, et adjoint à l'inspection générale des armées.

<sup>2</sup> Albert Esnault-Pelterie (1842-1914) : industriel textile, président-fondateur de l'Association cotonnière coloniale (1903) et de la Cie française d'études et entreprises coloniales (1906). Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes+entrep.\\_coloniales.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes+entrep._coloniales.pdf)

<sup>3</sup> Gustave Robert (1844-1925) : marié à Marguerite Imer. Négociant et juge au tribunal de commerce de Marseille, administrateur (1894), puis vice-président de la Foncière-Transports (assurances), membre de la commission de contrôle du Comptoir national d'escompte de Paris (1899-1925), administrateur de la Société nouvelle de l'accumulateur Fulmen (1899), de la Cie française d'études et d'entreprises coloniales (1906) et de ses filiales, la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), la Cie agricole et commerciale du Bas-Amazone et la Cie française de la Loza (Nord-Ouest de Madagascar)(1907).

société et le 31 décembre 1907. L'assemblée générale annuelle sera composée de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions. Les publications légales ne renferment aucune indication relative au mode et à l'époque de convocation en assemblée générale.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir un intérêt de 5 % aux actions. Sur le surplus, il sera attribué 10 % au conseil d'administration ; 10 % à la création d'un fonds de réserve spécial. L'excédent, sauf toutefois divers prélèvements qui pourront être décidés par l'assemblée générale, sera réparti à titre de complément de dividende entre toutes les actions.

Ont été nommés administrateurs : MM. Léon Besson <sup>4</sup>, Léon Demogé <sup>5</sup>, Albert Esnault-Pelterie, Paul Favre, Gustave Robert et Étienne Watel [voir nécrologie ci-dessous]. — *Petites Affiches*, 23 avril. 1907.

La notice contenant les insertions exigées par la loi du 30 avril 1907 a été publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 9 mai 1907.

---

#### NÉCROLOGIE

Étienne Watel

(*Le Journal des débats*, 16 mars 1909)

On annonce la mort de :

M. Étienne Watel <sup>6</sup>, ingénieur civil, président du conseil d'administration des sultanats du Haut-Oubangui, président de la Compagnie d'études et entreprises coloniales, administrateur de la Compagnie La Confiance incendie, décédé, en son hôtel, 3, avenue Hoche, à l'âge de cinquante-six ans. Il était le frère de MM. [Albert] Watel-Dehaynin et Maurice Watel.

---

Compagnie française du coton colonial

Augmentation du capital

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 juin 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 10 janvier 1912, le capital a été porté de 600.000 fr. à 1.585 003 fr. par la création de 3.940 actions dont 3.300 ont été remises à la Cie française de la Loza, en rémunération de son apport-fusion et 640 actions, ainsi qu'une somme de 40.000 fr. à M. Desmazures. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 26 avril 1912.

---

---

<sup>4</sup> Léon Besson (1861-1935) : patron de la Compagnie marseillaise de Madagascar. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie\\_marseillaise\\_Madagascar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie_marseillaise_Madagascar.pdf)

<sup>5</sup> Léon Demogé (Besançon, 1864-Paris, 1934) : président de la Société française des nouvelles galeries réunies. Son représentant au conseil des Magasins modernes (voir encadré) :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Magasins\\_modernes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Magasins_modernes.pdf)

et de l'Union commerciale indochinoise et africaine.

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/LUCIA.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/LUCIA.pdf)

Administrateur de la Cie agricole et commerciale du Bas-Amazone (hévéas au Brésil) en compagnie de MM. A. Esnault-Pelterie et G. Robert :

[www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/CACBA.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/CACBA.pdf)

Commandeur de la Légion d'honneur.

<sup>6</sup> Étienne Watel : fils de Louis Watel, entrepreneur de travaux, puis banquier, conseiller municipal de Paris. Administrateur des Pétroles de Montechino (Italie)(1903).